

PROGRAMME FORMATION INITIALE TAXI

Être capable d'exercer le métier de Conducteur(trice) de Taxi en respectant les réglementations spécifiques du métier et le code de la route.

Formateurs :

Odile CAUDROY MASSOL, Josiane DAUBET, Anne Marie DIAZ, Christelle BESSIERE

Durée :

133h, soit 19 jours, Horaires : 8h30 – 17h

Lieu :

Maison de l'Artisan
Rue Saint Ambroise – 46000 CAHORS

Public concerné et Prérequis :

- Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire) avec expérience de la conduite,
- Ne pas faire l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle en application de l'article L. 3124-11 du Code des transports,
- Ne pas faire l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes ;
- Maîtrise du Français oral et écrit,
- Avoir des notions en anglais oral et écrit,
- Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi,
- Avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession (nous consulter),
- Être inscrit à l'examen
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Coût :

2300 Net de TVA (possibilité de prise en charge par le FAFCEA, l'AGEFICE ou l'OPCO MOBILITÉ ou CPF)

Formation en présentiel



Formation éligible au CPF sous le code 55518

Modalités d'évaluation :

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- QCM et QCR à la fin de chaque module.
- Un Examen Blanc général aura lieu le dernier jour de la formation

Objectifs:

- **Maîtriser la réglementation** et les compétences communes s'appliquant aux différents modes de transports du secteur T3P qui englobe les Taxis les VTC et les VMDTR
- **Apprendre la réglementation** relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- **Connaître les obligations générales** relatives aux véhicules aux conducteurs, les conditions d'accès à la profession et obligation de formation continue
- **Apprendre les obligations** en matière d'assurance
- **Connaître les agents** susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives
- **Connaître les règles** relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- **Avoir des notions** sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- **Avoir des notions** sur les dispositions relatives aux intermédiaires
- **Maîtriser le fonctionnement des équipements** spéciaux obligatoires
- **Connaître la réglementation nationale et locale** les régimes des autorisations de stationnement et les règles de tarification d'une course taxi

PROGRAMME DÉTAILLÉ

SEMAINE 1 :

Sécurité Routière (14h00)

- ✚ Savoir appliquer les règles du code de la route ;
- ✚ Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage des stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- ✚ Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- ✚ Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
- ✚ Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- ✚ Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident ;
- ✚ Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- ✚ Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
- ✚ Connaître la réglementation du permis de conduite ;
- ✚ Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

Réglementation Nationale – T3P et TAP (Transport assis de personnes) (28 heures) sur semaine 1 et 2

- ✚ Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers, à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle ;
- ✚ Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
- ✚ Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- ✚ Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
- ✚ Connaître les règles de prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- ✚ Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- ✚ Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'indentification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- ✚ Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
- ✚ Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- ✚ Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
- ✚ Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- ✚ Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur ;
- ✚ Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- ✚ Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- ✚ Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
- ✚ Connaître les règles de tarification d'une course de taxi.
- ✚ Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé.

SEMAINE 2 :

Réglementation Locale – Orientation – Tarification- Commercialisation (Durée : 14h00)

- ✚ Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, site, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- ✚ Connaître la réglementation et la tarification locale en vigueur.
- ✚ Délivrance d'informations touristiques et pratiques
- ✚ Présentation de la tarification

Anglais (14h00)

- ✚ Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour : accueillir la clientèle, comprendre les demandes des clients, interroger les clients sur leur confort, tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport, prendre congé des clients.

SEMAINE 3 :

Gestion (28h00)

- ✚ Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
 - Connaître les obligations et documents comptables ;
 - Connaître les charges entrant dans le calcul du cout de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
 - Connaître les principes de l'amortissement.
- ✚ Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation : connaître les modes d'exploitations
- ✚ Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales ;
- ✚ Connaître les différentes formalités déclaratives ;
- ✚ Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat ;
- ✚ Savoir définir les différents régimes sociaux ;
- ✚ Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
- ✚ Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement

Tarifification(14h00)

- ✚ Etablir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement. Utiliser les équipements spéciaux.

Français (7h00)

- ✚ Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
- ✚ Comprendre et s'exprimer en français pour : accueillir la clientèle, comprendre les demandes des clients, interroger les clients sur leur confort, tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport, prendre congé des clients.

APRES ADMISSIBILITÉ

Conduite (7h00)

- ✚ Conduite en sécurité et respect du code de la route ;
- ✚ Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers ;
- ✚ Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages ;
- ✚ Attitude et présentation du candidat ;
- ✚ Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé ;
- ✚ Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation ;
- ✚ Elaboration et suivi du parcours : utilisation du GPS, un plan ou une carte routière ;

EXAMEN BLANC HEBDOMADAIRE : (Durée 10.5 heures comprises dans les heures citées précédemment)

Objectifs :

- ✚ Examens blancs permettant le suivi et l'assimilation des cours étudiés durant la semaine.
- ✚ Corrections

EXAMEN BLANC GÉNÉRAL (Durée 7 heures – 4.5 heures d'examen blanc et 2.5 heures de corrections)

- ✚ Examens blancs intégral, permettant un suivi précis et global de la progression des stagiaires.
- ✚ Corrections

Méthodes pédagogiques : Pour faciliter l'acquisition et la réceptivité des participants, nous privilégions des méthodes pédagogiques qui alternent exposés, exercices pratiques et échanges interactifs.

Les stagiaires devront se munir du nécessaire pour prendre des notes.

Un support de formation sera fourni ainsi qu'une Clé USB pour stocker les cours.



Si vous êtes porteur d'un handicap, vous pouvez nous contacter au 05 65 35 08 01 ou par mail f.gelis@u2p46.fr ainsinous pourrions organiser ensemble votre venue dans les meilleures conditions quel que soit le lieu de formation, et nous assurer que les moyens de la prestation de formation sont adaptés à vos besoins spécifiques